

BRIORD Un charpentier tombe du toit: prison avec sursis pour son patron

PAGE 11

LE PROGRES

OYONNAX - LEMAN - BUGEY - BAS-BUGEY. www.leprogres.fr. 0,95 €. N° 52149. VENDREDI 30 JANVIER 2015

01 A

ATTN Un chien sauvé par le bouche-à-bouche ?



30 janvier
au 2 février
VILLEFRANCHE
ParcExpo

salon
MAISON
PASSION

Habitat,
Immo
& Jardin...
Des solutions
et conseils
pour tous vos
projets maison

www.maison-passion.fr

BUGEY

PAGE 20

**La success story
d'Armony, entreprise**

l'agacement de voir son droit de quitter sa maison. Elle « qui pressentait qu'il allait la tuer,

« empêcher son frère de passer à l'acte ? Contacter les gendar-

mid.

Frédéric Boudouresque ■ M^{re} Jacques Frémion.

Briord : l'ouvrier fait une chute de 7 mètres, huit mois de prison avec sursis pour le patron

Tribunal. Le charpentier de 33 ans avait basculé dans le vide depuis le toit d'une maison. Le chantier n'était pas sécurisé.

C'est dans une salle B du tribunal correctionnel kaël, 34 ans, a fait son entrée, mardi après-midi, cramponné à une canne et suivi par son épouse. Le solide charpentier, chef d'équipe, avait basculé dans le vide et chuté d'un toit de sept mètres de hauteur, le 22 avril 2013, après la pause déjeuner, sur un chantier de Briord. Suivaient 16 jours de coma, des troubles cognitifs, une vision restée problématique, une amnésie totale de l'accident et de multiples autres séquelles. « Vous avez devant vous quelqu'un qui ne travaillera plus », a lancé M^{re} Jean-Michel Grandguillotte pour la partie civile. « Alors qu'ils en étaient au deuxième jour de chantier, il n'y avait aucune protection collective sur les lieux. » Ce que les inspecteurs du travail avaient pointé du doigt après l'accident. Ils avaient d'ailleurs demandé l'arrêt du chantier jusqu'à ce qu'un échafaudage

ou des filers de sécurité soient installés. A la barre, le patron de la société, spécialisée dans la rénovation de bâtiment et les maisons à ossature bois basée à Leyrieu (38), a expliqué qu'une réunion de chantier avait eu lieu le matin-même et que l'un des ouvriers était chargé de récupérer plusieurs consoles destinées à la protection. Des consoles inadéquates qui restèrent dans le camion.

« La pression des clients, un manque de gestion » Plusieurs témoignages de salariés, incorporés à l'ins-truction et lus par la présidente du tribunal, Christelle Gomez, confirmeront les absences régulières de protection collective sur les chantiers. Un zingueur avait déjà usé de son droit de retrait, jugeant un chantier trop dangereux. Mickaël avait aussi fait lors d'un chantier de plusieurs villas, à Saint-Denis-en-Bugey. « Cela avait été très

Un jeu entre collégiens dans une cour de récréation, deux versions autour d'un couteau sorti d'une poche : pour être montré ou pour menacer ? Et au final, une enquête de gendarmerie et deux plaintes déposées par les parents des deux jeunes garçons, l'une pour des menaces, l'autre pour dénonciation calomnieuse.

Les parents de l'élève du collège Saint-Joseph (Saint-Didier-sur-Chalaronne) mis en cause dans notre édition du jeudi 29 janvier ont une version des faits très différente de ce qui a été relaté dans nos colonnes. Sa mère parle « de jeux d'adolescents un peu idiots » et d'une dispute qui s'est très vite arrêtée entre l'élève de 4^e et un petit 6^e. « Mon fils s'est trouvé seul avec

ses amis dans la cour et il leur a montré le couteau dont on parle : c'est un tout petit couteau à cran d'arrêt avec une lame de 2 centimètres qu'il a gagné dans une fête foraine. La victime présumée n'était pas présente. »

La famille de l'élève de 6^e a porté plainte depuis pour menace avec arme. Du coup, la mère du propriétaire du couteau, qui parle « d'un enfant eifondré », est allée elle aussi déposer plainte à la gendarmerie. Du côté de l'administration du collège, Laetitia de Serres, la directrice, qui confirme l'exclusion temporaire de l'élève le plus âgé, ne veut rien ajouter pour laisser aux gendarmes « le soin de faire la part des choses ». ■

P.G.

Social. Nouvelle grève à Renault Trucks Bourg. « Ça s'amplifie ! » titre le communiqué de l'intersyndicale Sud, CGT, FO, CFDT de Renault Trucks Bourg. Jeudi comme mardi, elle a appelé les salariés à cesser le travail après une assemblée générale. 400 grévistes, une centaine de plus qu'il y a deux jours, ont manifesté devant la direction. Les syndicats réclament une augmentation de salaires, destinée à compenser la perte de pouvoir d'achat (jours chômés, suppression de primes) des dernières années sur le site de Bourg. Une réunion se tiendra avec le directeur. « Sans résultat probant les organisations syndicales et les salariés décideront des suites à donner. »

J.N.